

EXEMPLE FICTIF · DOSSIER DE RENDEZ-VOUS · AKET PLATINUM

Alléger vos impôts

Thomas · établi le 7 octobre 2026

IMPÔT ESTIMÉ, SANS LEVIER

7542 €

au barème des revenus de 2025

IMPÔT ESTIMÉ AVEC VOS LEVIERS

3021 €

4 521 € de moins, 4 leviers retenus

PLAFOND PER RESTANT

5500 €

selon votre avis d'impôt, 4 000 € déjà versés

PLAFOND DES NICHES

7300 €

restants sur 10 000 € par an

VERSION BÊTA

Ce dossier PDF est une fonctionnalité en version bêta. Malgré les contrôles qu'il passe, des erreurs peuvent s'être glissées : une raison de plus pour l'analyser avec un professionnel.

Ce document repose sur les informations que vous avez déclarées : il peut comporter des approximations ou omettre des éléments de votre situation. Il n'est ni un conseil juridique, ni un conseil fiscal, ni un conseil en investissement. Il a une vertu pédagogique et préparatoire : faites-le revoir en détail par un professionnel, notaire, avocat, expert-comptable ou conseiller en gestion de patrimoine, avant toute décision. * Les calculs de ce document sont automatiques et contrôlés, mais des coquilles ou des erreurs de calcul peuvent s'y être glissées : faites vérifier chaque chiffre par un professionnel avant toute décision.

01

VOTRE SITUATION

Ce que vous avez saisi

Tout ce qui suit en découle. Une donnée changée dans le simulateur, et le document change avec elle.

SITUATION Mariée	ENFANTS À CHARGE 2
ÂGE 43 ans, 44 ans pour votre conjoint	ACTIVITÉ Salariée
REVENUS NETS DU FOYER 88000€ par an	VERSEMENTS SUR UN PER 4000€
PLAFOND ÉPARGNE RETRAITE 9500€, selon l'avis	DONS 900€
EMPLOI À DOMICILE 2400€	FRAIS DE GARDE 3000€
FRAIS RÉELS 0€	PENSION À UN ENFANT MAJEUR 0€

COMMENT LIRE CE DOCUMENT

Ce dossier recalcule votre impôt à partir de ce que vous avez saisi, puis chiffre chaque levier sur votre déclaration : PER, dons, emploi à domicile, garde d'un jeune enfant, frais réels, pension à un enfant majeur. Il dit ce que chacun coûte et engage, et vos questions pour le rendez-vous suivent.

Rien ici ne dit ce qu'il vous faudrait faire. Les questions sont les vôtres : c'est à vos conseillers d'y répondre, avec vos chiffres et votre acte.

02

EN UNE PAGE

Ce que ce dossier dit, et à quelles conditions

Le résultat principal, les points d'attention tirés de vos réponses, et ce qui limite ces chiffres. Rien ici ne choisit pour vous.

Votre objectif

Savoir ce que chaque levier retirerait à mon impôt, et ce qu'il me coûterait. Ce dossier recalcule votre impôt à partir de ce que vous avez saisi, puis chiffre chaque levier sur votre déclaration : PER, dons, emploi à domicile, garde d'un jeune enfant, frais réels, pension à un enfant majeur. Il dit ce que chacun coûte et engage, et vos questions pour le rendez-vous suivent.

Avec ces leviers, votre impôt passe à **3021€**

Au lieu de **7542€** sans levier, soit **4521€** de moins, au barème des revenus de 2025.

Conditions de validité

Calcul fondé sur vos déclarations, aux barèmes de 2026, et sur les hypothèses indiquées dans le dossier. Les montants estimés et ce qui manque sont précisés à côté des résultats concernés.

DEUX POINTS D'ATTENTION, D'APRÈS VOS RÉPONSES

À retenir · Vos revenus, tels que le dossier les compte **83160€ imposables**

Vous : **49 896€**, votre conjoint : **33 264€** de revenu imposable, d'après la part de **60 %** que vous avez déclarée. Les revenus nets saisis sont majorés d'environ **5 %** de CSG et de CRDS non déductibles, puis réduits de **10 %** de frais (ou des frais réels).

À retenir · Épargne retraite (PER) **- 1200€**

Vous versez **4 000€** ; **4 000€** se déduisent de votre revenu, dans votre plafond de **9 500€**, selon l'avis d'impôt. L'économie suit votre tranche : **1 200€**, soit **30 %** du versement.

VOTRE IMPÔT, LEVIER PAR LEVIER

Sans levier **7542€**



Dans l'ordre du calcul : les déductions, puis les réductions, puis les crédits.

03

VOTRE IMPÔT

Comment il se calcule

Vos revenus, la déduction de 10 %, le quotient familial et la décote : l'impôt avant tout levier, au barème des revenus de 2025.

LE CALCUL	MONTANT
Vous · Salaires Imposables : vos revenus nets, CSG non déductible comprise	55440 €
Votre conjoint · Salaires Imposables : vos revenus nets, CSG non déductible comprise	36960 €
Déduction de 10 % 509 € au moins, 14 555 € au plus par personne	- 9240 €
Revenu net imposable	83160 €
Parts Quotient familial	3
Impôt avant décote Avantage du quotient familial plafonné	7542 €
Impôt sans levier	7542 €

Votre tranche marginale

30 %

Le taux qui s'applique au dernier euro de revenu : c'est lui qui fixe ce que rapporte une déduction. Votre taux moyen, l'impôt rapporté au revenu, est de **9,1 %**.

Ce que le calcul suppose

Des revenus nets convertis en revenus imposables, une déclaration commune, 2 enfants à charge. Le barème de 2026 sera revalorisé par la loi de finances pour 2027.

04

LES LEVIERS

Chaque levier, sur votre déclaration

Dans l'ordre du calcul de l'impôt : les déductions, puis les réductions, puis les crédits. Chacun a ses conditions : le tableau les chiffre, sans en désigner aucun.

LEVIER	SAISI	RETENU	IMPÔT Estimé	CE QU'IL COÛTE
Frais réels Une déduction, au lieu des 10 %	—	—	—	—
Pension à un enfant majeur Une déduction du revenu	—	—	—	—
Versements sur un PER Une déduction du revenu, dans le plafond	4000€	4000€	1200€ en moins	2800€
Dons Une réduction, hors plafond des niches	900€	900€	621€ 300 € à 75 %, 600 € à 66 %	279€
Emploi à domicile Un crédit, dans le plafond des niches	2400€	2400€	1200€ en moins	1200€
Garde d'un jeune enfant Un crédit, dans le plafond des niches	3000€	3000€	1500€ en moins	1500€
Avec vos leviers			4521€ en moins	

Le calcul, sur la ligne « versements sur un per »

Vous avez saisi **4000€** ; la loi en retient **4000€**. Appliqué après les leviers qui le précèdent dans le tableau, il retire **1200€** à votre impôt : une déduction baisse le revenu imposé, l'économie dépend de votre tranche, **30 %**. Effort de trésorerie après l'économie immédiate : **4000€** moins **1200€**, soit **2800€**, une épargne qui reste à vous, imposée à la sortie.

Les colonnes

Saisi : votre dépense ou votre versement. Retenu : ce que la loi laisse compter, dans ses plafonds. Impôt : ce que le levier retire, après ceux qui le précèdent ; les lignes s'additionnent. Ce qu'il coûte : la dépense moins l'impôt en moins. Une déduction baisse le revenu imposé ; une réduction se retire de l'impôt, selon ses conditions ; un crédit aussi, et se rembourse s'il le dépasse. Le plafond des niches, **10000€** par an, ne concerne que les crédits et les réductions pour investissement : vous en utilisez **2700€**.

05

LE PER

Votre plafond, votre tranche, la sortie

Un versement sur un plan d'épargne retraite se déduit de votre revenu, dans un plafond. L'impôt n'est pas effacé : il est reporté à la sortie.

SI VOUS VERSEZ	IMPÔT EN MOINS
Dans l'année, en tout	
1 000 € Dans votre plafond	300 € en moins
3 000 € Dans votre plafond	900 € en moins
5 000 € Dans votre plafond	1500 € en moins
9 500 € Tout votre plafond	2850 € en moins

Votre plafond

9500 €

Celui de votre avis d'impôt, reliquats des années passées compris.

Le plafond non utilisé

Il se reporte sur les cinq années suivantes, depuis la loi de finances pour 2026. Un couple marié ou pacsé peut additionner ses plafonds.

À la sortie

Bloqué jusqu'à la retraite, sauf accident de la vie ou achat de la résidence principale. En capital, les versements déduits sont imposés au barème, sans abattement, et les gains à 31,4 % ; en rente, comme une pension.

À partir de 70 ans

Depuis 2026, les versements faits à partir de 70 ans ne sont plus déductibles.

06 POUR LE RENDEZ-VOUS

Vos questions, rangées par interlocuteur

Ce sont vos questions : c'est au professionnel d'y répondre, avec vos chiffres.

Expert-comptable ou conseiller financier

- ☐ Mon plafond épargne retraite, reliquats compris : combien puis-je encore déduire cette année ?
- ☐ Pouvons-nous additionner nos plafonds de PER, et que change la case 6QR ?
- ☐ À la sortie du PER, quelle imposition en capital, et en rente ?
- ☐ Mes frais réels dépassent-ils la déduction de 10 %, et quels justificatifs garder ?
- ☐ Rattacher notre enfant majeur ou lui verser une pension : que donne chacun chez nous ?
- ☐ Nos réductions et crédits approchent-ils le plafond des niches de 10 000 € ?

À apporter

- ☐ Votre dernier avis d'impôt
- ☐ Les relevés de vos plans d'épargne retraite
- ☐ Les reçus fiscaux de vos dons
- ☐ Les attestations d'emploi à domicile ou de l'Urssaf
- ☐ Les attestations de frais de garde
- ☐ Les justificatifs de vos frais réels

07

POUR FINIR

Avertissement, méthode et sources

Ce document repose sur les informations que vous avez déclarées : il peut comporter des approximations ou omettre des éléments de votre situation. Il n'est ni un conseil juridique, ni un conseil fiscal, ni un conseil en investissement. Il a une vertu pédagogique et préparatoire : faites-le revoir en détail par un professionnel, notaire, avocat, expert-comptable ou conseiller en gestion de patrimoine, avant toute décision.

Rien dans ce document ne dit ce qu'il vous faudrait faire. Il décrit, avec les repères que les professionnels utilisent, ce qui existe dans votre situation telle que vous l'avez saisie. Les questions qu'il propose sont les vôtres : seul un professionnel y répond.

Et maintenant ? Emmenez ce document chez votre notaire, votre conseiller financier, votre expert-comptable ou votre avocat : il leur donne en quelques pages ce qu'il faudrait d'ordinaire une heure à reconstituer.

MÉTHODE ET SOURCES

Revenus nets du foyer majorés d'environ 5 % de CSG et de CRDS non déductibles, puis déduction de 10 % des salaires (509 € au moins, 14 555 € au plus par personne) ou frais réels, 10 % des pensions (4 439 € au plus par foyer), CGI art. 83 et 158. Impôt au barème des revenus de 2025, quotient familial plafonné à 1 807 € par demi-part, décote (art. 197). Leviers comptés dans l'ordre du calcul : pension à un enfant majeur, 6 855 € au plus par enfant (art. 156, II, 2°) ; PER, 10 % des revenus professionnels entre 4 710 € et 37 680 €, ou le plafond de l'avis d'impôt, plafonds d'un couple additionnés (art. 163 quater viciés), 10 % du bénéfice jusqu'à 8 PASS plus 15 % entre 1 et 8 PASS pour un indépendant (art. 154 bis), aucun versement déductible à partir de 70 ans ; dons, 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable, 75 % jusqu'à 2 000 € pour l'aide aux personnes en difficulté (art. 200) ; emploi à domicile, crédit de 50 % dans un plafond de 12 000 € majoré de 1 500 € par enfant à charge ou membre de plus de 65 ans, 15 000 € au plus (art. 199 sexdecies) ; garde d'un enfant de moins de six ans, 50 % de 3 500 € par enfant (art. 200 quater B) ; plafonnement global des avantages fiscaux à 10 000 € (art. 200-0 A), hors dons, PER, pension et frais réels.

* Les calculs de ce document sont automatiques et contrôlés, mais des coquilles ou des erreurs de calcul peuvent s'y être glissées : faites vérifier chaque chiffre par un professionnel avant toute décision. Avant d'être établi, ce document passe une série de contrôles : chaque total est recompté, chaque comparaison repose sur les mêmes données saisies, et un chiffre illisible ou incohérent en bloque la création.



ce qu'il faut savoir, et que **personne** n'explique

Les quiz, les guides, les parcours et les simulateurs sont dans l'application. Refaites ce dossier en fin d'année, avant vos derniers versements, et après le rendez-vous.



LE SITE

aket.fr

Le contenu, les mises à jour, et l'application sur l'App Store et Google Play.

Aket - dossier de rendez-vous du 7 octobre 2026. Vos données restent sur votre téléphone.

